

*À l'intention des pharmaciens propriétaires  
des médecins omnipraticiens  
des médecins spécialistes*

24 juillet 2015

## Précision sur la baisse du prix maximum payable pour les médicaments de la classe des inhibiteurs de la pompe à protons

Dans l'[infolettre 044](#) du 29 mai 2015, la Régie vous informait que le prix maximum payable (PMP) des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) (56:28:36) sera réduit de 0,3628 \$ par comprimé ou capsule.

Depuis, certains fabricants nous ont signifié qu'ils désirent diminuer leur prix de vente garanti à 0,3628 \$. Pour d'autres fabricants, le prix de vente garanti est déjà égal ou inférieur au PMP qui s'appliquera à compter du **24 juillet 2015**.

Par conséquent, à compter de cette date, les personnes assurées par le régime public d'assurance médicaments n'auront pas à payer d'excédent pour obtenir du dexlansoprazole ainsi que pour les versions génériques de rabéprazole, de lansoprazole, de pantoprazole (magnésien ou sodique) et d'oméprazole (base ou magnésien).

Rappelons qu'un modèle d'ordonnance collective concernant les IPP a été élaboré afin de permettre aux médecins qui le souhaitent, de confier aux pharmaciens la responsabilité de procéder à la substitution thérapeutique d'un IPP dont le prix est supérieur au prix maximum payable, lorsque la personne assurée ne souhaite pas payer l'excédent.

Pour plus de détails ou pour accéder au modèle, veuillez consulter le site de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) au [www.inesss.qc.ca/publications/publications/publication/avis-sur-l-impact-de-la-baisse-du-prix-maximal-payable-sur-la-classe-des-inhibiteurs-de-la-pompe-a-protons.html](http://www.inesss.qc.ca/publications/publications/publication/avis-sur-l-impact-de-la-baisse-du-prix-maximal-payable-sur-la-classe-des-inhibiteurs-de-la-pompe-a-protons.html).

Pour tous renseignements supplémentaires à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le Centre de support aux pharmaciens.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Courriel :	Pharmaciens		Autres professionnels		
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Téléphone :	Québec Ailleurs	418 643-9025 1 888 883-7427	Québec Montréal Ailleurs	418 643-8210 514 873-3480 1 800 463-4776
	Télécopieur :	Québec Ailleurs	418 528-5655 1 866 734-4418	Québec	418 646-9251
	Heures de service :	du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30		du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)	